

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 5 Juin 2025

de la commune de Saint Genis d'Hiersac

L'an 2025, le 5 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Stéphanie ROTURIER, Maire.

Date de la convocation : 28/05/2025 Nb de conseillers en exercice : 12 Votants : 11

Membres présents : Mme Stéphanie ROTURIER, Nathalie SICART, Sylvie GUINFOLEAU, Aurélien GUILLOT (arrivé à 20h05), Bruno JACOB, Yanick MENARD, Mathieu MOREAU, Rodolphe PREVOST, Jacques PHELIPPEAU, Emmanuel RIPPE

Membres absents : Fabien TRUTEAU, Jean-Claude GUILLOT (procuration à Mme Roturier)

Secrétaire de séance : Nathalie SICART

Ouverture de la séance 19h10

1 - Approbation du compte rendu

Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont pris connaissance des comptes rendus du 10 avril 2025 et du 21 mai 2025 qui leur ont été envoyés et s'ils ont des observations. Aucune observation. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBERATIONS

2- Délibération approuvant le PLUI

Madame la Maire explique que, suite à l'arrêt du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) par la Communauté de communes du Rouillacais, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce pour l'approuver.

Elle donne la parole à Monsieur Vignaud, Président de la Communauté de Communes du Rouillacais, ainsi qu'à Madame Anaïs Delage, chargée d'aménagement du territoire.

M. Vignaud explique que nous devons délibérer sur le PLUI en particulier sur les zones urbanisées de St Genis d'Hiersac et non sur tout le Rouillacais.

Il rappelle l'historique du PLUi et présente les différents zonages. L'objectif est d'accueillir 1 450 habitants en 15 ans et de produire 1 130 nouveaux logements. Les constructions isolées ne seront plus autorisées, afin de favoriser des bourgs plus dynamiques et attractifs.

Il indique que Saint-Genis-d'Hiersac est classée comme **pôle secondaire**, avec un objectif de 204 logements, représentant **18 %** de la croissance attendue. Une première OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de 1,88 ha devrait permettre la réalisation de 14 logements.

Il présente la carte du PLUi de la commune ainsi que les différentes OAP. Il précise que si, avant la fin des 15 années de validité du PLUi, la première OAP (secteur Route de Genac / Route de Grosbot) ne se concrétise pas, il sera possible de demander une révision pour activer la deuxième OAP.

Les élus échangent ensuite avec Monsieur Vignaud sur plusieurs points d'interrogations.

Après cette présentation, Monsieur Vignaud et Madame Delage quittent la salle.

Madame la Maire demande s'il y a des questions supplémentaires avant le vote. Aucune question n'étant soulevée, elle propose de voter.

Le conseil municipal **approuve le PLUi à 9 voix pour et 2 abstentions**.

3 – Emprunt achat de la Pharmacie : Choix de la Banque

Madame la Maire présente les différentes offres des banques concernant le financement de l'achat de la pharmacie. La commission des finances a retenu l'offre du **Crédit Mutuel**, à taux fixe sur **12 ans**.

Monsieur Jacob interroge sur le choix de ne pas opter pour un emprunt sur 15 ans. Madame la Maire répond que l'écart annuel de l'annuité est de 1 600 €, montant tout à fait gérable dans le budget communal, et qu'un emprunt sur 12 ans réduit significativement le coût total du crédit.

Monsieur Aurélien Guillot demande quel usage est prévu pour les locaux. Madame la Maire répond qu'ils sont destinés à être loués à plusieurs professionnels de santé.

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents et représentés, la proposition de la commission des finances : **emprunt au Crédit Mutuel, sur 12 ans, à taux fixe et à échéances constantes.**

4 – Délibération concernant l'installation d'éoliennes sur la commune

Madame la Maire demande à Monsieur Moreau de sortir de la salle pour ce point.

Elle rappelle qu'une réunion d'information a eu lieu le 21 mai 2025, durant laquelle la société Abei Energy a présenté un projet d'installation d'éoliennes. Le conseil doit maintenant se prononcer sur ce projet ainsi que sur les éventuels futurs projets similaires sur la commune.

Madame Sicart demande si un refus de la commune pourrait réellement empêcher les projets.

Madame la Maire répond que, même si cela ne suffit pas toujours à bloquer un projet, cela envoie un message clair aux sociétés démarchant les collectivités. Elle précise également que le PLUi intègre une OAP qui peut permettre de s'opposer à ce type d'aménagement.

Le conseil municipal **vote à l'unanimité des membres présents et représentés contre** l'installation d'un parc éoliens sur la commune.

5 – Modification de la périodicité du Complément Indemnitaire Annuel

Lors d'un précédent conseil, la possibilité de passer du versement mensuel au versement annuel du CIA avait été évoquée. Après consultation du Centre de gestion et avis favorable du Comité Social Territorial, Madame la Maire propose de modifier la délibération du RIFSEEP pour adopter une périodicité **annuelle**.

Le conseil municipal **vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour** cette modification. Le CIA sera désormais versé annuellement.

6 – Tarifs Vente de tuiles

Madame la Maire propose de vendre les tuiles inutilisées actuellement en stock au logis.

Après discussion, le conseil décide **à l'unanimité** des membres présents et représentés de fixer le prix de vente à **0,80 € par tuile**.

7 – Création de CDD en cas de remplacement de personnel et pour des saisonniers

Mme le Maire explique que lorsque nos agents sont en arrêt maladie et que nous devons les remplacer en urgence, nous devons délibérer pour pouvoir les remplacer. Elle propose de prendre une délibération qui l'autoriserait en cas d'absence et en cas d'urgence à trouver un remplaçant sans convoquer à chaque fois le conseil municipal. Elle précise que M. Courlit va être bientôt en arrêt maladie et que nous pourrions éventuellement embaucher un ancien agent pour le remplacer pour le broyage. M. Jacob demande qui est cet ancien agent ? Mme Le Maire répond M. Lassus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme Le Maire à créer des CDD pour remplacement de fonctionnaire absents lorsqu'il y en aura besoin.

Mme Le Maire explique que M. Fortin Louis est venu nous déposer un CV pour un emploi d'été. Mme Le Maire propose d'embaucher un jeune pendant l'été, pour tout ce qui est tonte, débroussaillage, arrosage. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un CDD saisonnier à raison de 35h par semaine pour la période du 1^{er} juillet au 8 août 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour la fête du 13 juillet, **il n'y aura pas de feu d'artifice**, suite aux incidents de l'an passé. Il sera remplacé par un **spectacle de feu** assuré par la compagnie **Cercle de Feu**. Le DJ sera **Bastien**, comme l'année dernière.

QUESTIONS DIVERSES

- Bruno Jacob fait état de problèmes survenus avec les administrés suite au nettoyage des villages par Insert'R. Le travail est jugé insuffisant. Yanick Ménard, qui a suivi le chantier, précise qu'il doit repasser avec le responsable d'Insert'R pour effectuer, si nécessaire, une reprise des travaux. Il a déjà contacté la directrice de l'association.
- Emmanuel Rippe signale que l'entreprise ARETP est intervenue sans prévenir, sans arrêté, ni installer de signalisation. Il propose que la commission voirie se réunisse la semaine suivante pour faire un point sur la situation avec l'entreprise. Madame la Maire insiste sur la présence de toute la commission.
- Sylvie Guinfolleau remarque que des anciens arrêtés du 13 juillet 2024 sont encore affichés sur les barrières. Madame la Maire pense qu'il s'agit d'un oubli. Madame Guinfolleau indique également qu'elle dispose de remblai à donner si cela intéresse la commune.
- Jacques Phelippeau annonce avoir rencontré l'entreprise Opti Sécurité pour un projet de vidéosurveillance et bouton d'alarme pour la future agence postale. Madame la Maire indique que des devis sont en cours de réception et que le budget travaux est de 40 000 €. Mathieu Moreau demande la date d'ouverture. Madame la Maire répond que l'agence postale devrait ouvrir le 3 novembre 2025.
- Yanick Ménard signale que la charpente du logis est en cours de rénovation par l'entreprise Thomas Jarnac, mais une partie d'un mur est tombée. Un devis est prévu pour les travaux de l'agence postale ce vendredi. La commission bâtiments se réunira le 17 juin 2025.
- Le tractopelle est en réparation chez Audet Dépannage pour un montant estimé à 5 600 €. Le camion benne présente également un problème et sera prochainement réparé.
- Aurélien Guillot demande si les travaux de Basse sont terminés et pourquoi les piquets K5 sont encore sur place. Ils sont jugés dangereux car couchés dans l'herbe et peu visibles, notamment pour les poids lourds. Madame la Maire explique que les travaux ont été réceptionnés avec réserves, mais que nous rencontrons des soucis avec l'entreprise Colas. Nous allons nous renseigner auprès de l'ADA pour savoir qui doit les enlever.

Fin de séance : 21h35